



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 15/05/2024
Reçu en préfecture le 15/05/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240513-D_2024_4_5-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_4_5

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 13 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 07 Mai 2024

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Approbation du Projet
de Territoire**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel NOEL

Le Président rappelle le contexte :

Après deux ans de travaux pour l'élaboration du Projet de Territoire, Monsieur Joël Fournier, Président de la Communauté de communes présente le document final qui restitue les éléments suivants :

- 1) Identifier les ressources et les défis à relever
- 2) Se projeter dans le temps : penser le territoire sur le temps long (2035)
- 3) Définir des orientations, des directions
- 4) Se doter d'une feuille de route, d'un guide pour l'action

Pour ce faire, 3 orientations ont été dégagées :

- I. Un territoire qui agit pour les transitions environnementales et énergétiques
- II. Un territoire qui offre des services de qualité
- III. Un territoire qui choisit son mode de développement

Avec 1 axe transversal : Agir contre la précarité, les inégalités dans toutes nos politiques publiques

Et 1 condition de réussite : S'organiser et coopérer

Après avoir invité les conseillers municipaux à se prononcer sur le Projet de Territoire, le Président expose :

Vu les réunions tenues avec les élus, les échanges avec les habitants du territoire et les séances de travail avec les agents ;

Vu la présentation de la synthèse le 15 décembre 2023 ;

Vu la délibération d'adoption à l'unanimité des enjeux, la méthode et la stratégie du projet de territoire le 15 décembre 2023 ;

Vu les travaux de l'exécutif pour la rédaction du projet de territoire ;

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240513-D_2024_4_5-DE

Vu les priorités travaillées par les membres du comité de suivi du projet de territoire ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres représentés décide :

**D'APPROUVER le Projet de Territoire 2024-2035 de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes,
D'ORGANISER sa mise en oeuvre et assurer une animation de ce Projet de Territoire.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 13/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le